



## DECISIONS DU MAIRE EXERCICE 2022

### Décision n° 02/2022

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, visée par le Contrôle de légalité le 27 mai 2020, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu la délibération du 22 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité le 26/01/2022 autorisant le maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire de travail,
- Vu la candidature de M BARILI Antoine,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'attribuer le poste d'agent technique à Monsieur BARILI Antoine,

**ARTICLE 2** : de signer un contrat de travail de droit public d'une durée de 6 mois (du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet 2022)

Poggio-di-Nazza le 28/01/2022

